



ASSOCIATION  
NATIONALE DES  
RESPONSABLES  
QUALITÉ EN  
PSYCHIATRIE



**LETTRE OUVERTE AU PRESIDENT DE LA HAUTE AUTORITE DE SANTE**  
**Face au conservatisme des positions, la HAS doit pleinement assumer son mandat sur les**  
**bonnes pratiques en psychiatrie et santé mentale.**

Monsieur le Président,

Nous avons pris connaissance avec beaucoup d'inquiétude et d'indignation du courrier conjoint des Docteurs HALIMI et MERCUEL et du Professeur SENON, dans lequel ils récusent l'inscription de la pair aideance dans la recommandation « Intervenir auprès des personnes en situation de grande précarité présentant des troubles psychiques » validée par le Collège de la HAS en date du 30 novembre dernier.

Quoiqu'en disent aujourd'hui les signataires de ce courrier, l'élaboration de recommandations de bonnes pratiques sur les pratiques orientées rétablissement -dans lesquelles s'inscrit la pair aideance- que nous avons sollicitée auprès de la HAS depuis plusieurs années en tant que membres du Comité de suivi « psychiatrie et santé mentale », a toujours été écartée par ces mêmes acteurs sur des motifs peu clairs, mais relevant globalement d'une disqualification *a priori* de ces pratiques. Il ne nous semble donc aujourd'hui pas entendable de renvoyer la référence à la pair aideance à de futurs travaux, dont on pressent au vu des présupposés énoncés dans le courrier qu'ils n'aboutiront pas rapidement. Une telle demande relève d'une posture dilatoire à laquelle nous ne saurions souscrire.

Nous pensons que des recommandations sur la pair aideance en santé mentale seront utiles et nécessaires. Elles ne sauraient toutefois s'inscrire dans les schémas de pensée que véhicule ce courrier, par ailleurs peu clair, voire abscons dans certains de ses développements. Elles devront par ailleurs être évolutives et flexibles, à l'instar d'une pratique en construction et qui le sera encore pendant de nombreuses années.

La pertinence et l'efficacité de la pair aideance dans l'amélioration des parcours des personnes présentant une double situation de précarité et de troubles psychiques font l'objet de preuves solides : c'est à ce titre et avec cette légitimité que la pair aideance figure dans la recommandation incriminée, dont nous avons pu prendre connaissance et dont nous

saluons l'excellence. Le débat contradictoire ayant eu lieu, il convient que le processus démocratique suive son cours, avec la publication de la recommandation dans sa version validée par le Collège.

Nous prenons note de la démission des personnalités signataires de la lettre ouverte de leurs fonctions actuelles à la HAS. Dans la continuité de demandes déjà formulées auprès du Dr HALIMI, nous nous tenons à votre disposition pour réfléchir avec vous et vos services à une évolution de la composition du Comité de suivi « psychiatrie et santé mentale » qui permette une représentation des acteurs plus en phase avec la réalité des évolutions et des transformations que nous observons et accompagnons sur le terrain en psychiatrie, loin des conservatismes exprimés. Il importe notamment que cette instance fasse une place aux pairs aidants.

Enfin, nous tenons à affirmer notre plein soutien au mandat de la HAS sur la production de recommandations de bonnes pratiques conformes aux connaissances scientifiques actualisées. Il nous semble capital que ce mandat ne soit pas entravé sur le champ de la psychiatrie par l'influence de parties prenantes dont l'adhésion à la notion même de bonnes pratiques pose souvent question.

Nous le devons aux patients, à leurs proches et à l'ensemble des professionnels engagés pour une psychiatrie moderne, ajustée aux connaissances scientifiques et aux attentes des personnes.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de toute notre considération.

**Pascal MARIOTTI, président de l'ADESM**

**Marie-Jeanne RICHARD, présidente de l'UNAFAM**

**Laurent BEAUMONT, président de l'Association nationale des responsables qualité en psychiatrie**

Membres du Comité de suivi « Psychiatrie et santé mentale » de la HAS

Premiers co-signataires :

Dr Denis LEGUAY, président de Santé mentale France

Pascal BRICE, président de la Fédération des acteurs de la solidarité

Pr Nicolas FRANCK, professeur de psychiatrie, CH Le Vinatier, responsable du Centre ressource de réhabilitation psychosociale (CRR)

Dr Vincent GIRARD, psychiatre à l'APHM, porteur du projet COMBO (Communauté de bonnes pratiques)

Dr Nicolas RAINTEAU, psychiatre au CHU de Montpellier, responsable du centre de rétablissement et réhabilitation Jean Minvielle, auteur de « Soyez réhab »

Pr Clément DONDÉ, professeur de psychiatrie, Université Grenoble Alpes

Philippe MAUGIRON, président de l'association francophone des médiateurs de santé pairs

Dr Marie-Cécile BRALET, psychiatre à l'EPSM de l'Oise, cheffe de service CHRISALID-HDF (centre support de remédiation cognitive et réhabilitation psychosociale Hauts de France)

Dr David MASSON, psychiatre au Centre Psychothérapique de Nancy, responsable du département de réhabilitation psychosociale

Dr Romain REY, MCU-PH en psychiatrie, CH le Vinatier, responsable du CLAP (Centre lyonnais des aidants en psychiatrie)

Pr Frédéric HAESEBAERT, professeur de psychiatrie, CH le Vinatier, chef du service du SUR-CL3R (service universitaire de réhabilitation) et de PEP'S (premiers épisodes psychotiques)

Pr Caroline DEMILY, professeur de psychiatrie, CH le Vinatier, cheffe du pôle hospitalo-universitaire autisme, neurodéveloppement et inclusion

Dr Sophie CERVELLO, psychiatre, CH le Vinatier

Pr Eric FAKRA, professeur de psychiatrie, CHU de Saint Etienne

Pr Benjamin ROLLAND, professeur de psychiatrie et d'addictologie et chef de pôle, CH le Vinatier/HCL

Pr Pierre-Michel LLORCA, professeur de psychiatrie, CHU de Clermont-Ferrand

Pr Christine PASSERIEUX, professeur de psychiatrie, CH de Versailles

Dr Jérôme GRAUX, psychiatre et chef de pôle adjoint, CHU de Tours

Copie :

Pr Frank BELLIVIER, délégué ministériel à la psychiatrie et la santé mentale

Raymond LE MOIGN, directeur de cabinet du Ministre de la santé et de la prévention

Marie DAUDÉ, directrice générale de l'offre de soins, Ministère de la santé et de la prévention

Grégory EMERY, directeur général de la santé, Ministère de la santé et de la prévention

Jean-Benoît DUJOL, directeur général de la cohésion sociale, Ministère des solidarités et des familles

Pr Michel LEJOYEUX, président de la Commission nationale de la psychiatrie